AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Formation et Examen

Catégorie de personnel : « Concepteur »

Objectifs :

Connaître la réglementation DT-DICT et son Guide Technique.

Acquérir les connaissances des règles à respecter lors des interventions à proximité des réseaux.

Se présenter à l'examen par QCM en vue de l'obtention de « l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux »

Public concerné :

Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, Bureau d'études, Economiste, Coordonnateur SPS, Responsable de Projet, Prestataires de Géoréférencement et de Détection, Auditeur et Conseil.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français *(formation adaptée possible sous condition)*.
Connaissances de base en pilotage de projet de travaux.

Durée :

1 jour en continu (7 heures).

Pédagogie :

La progression pédagogique s'appuie sur des exposés théoriques, l'expérience des participants et l'apprentissage des documents.
Cette formation est réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine.

Évaluation des acquis :

Évaluation sur les aspects théoriques et / ou pratiques vue en session.

Outils pédagogiques :

Salle de cours équipée de vidéoprojecteur, écran.
Équipements de présentation, documents Vidéo.

Dotation du stagiaire :

Documents nécessaires **voir la liste détaillée au verso**.

Accessibilité :

En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

Documents de fin de formation :

Attestation de formation et en cas de réussite à l'examen, une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux .

Lieu :

CACHAN (94), DARDILLY (69), PONT-DU-CHÂTEAU (63)
ou tout autre lieu sur demande et sous condition.

Le contenu ci-après peut être personnalisé à vos besoins dans le cadre d'une session intra entreprise.

FORMAPELEC – Département PREZTANCE
est reconnu comme Centre d'Examen par le MEEM.

GROUPE PREZTANCE

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

CONTENU DU STAGE

1 – Présentation de la réforme

- Cadre du Code de l'Environnement.
- Contexte accidentogène et Grenelle 2.

2 – Le Guide technique

- Pourquoi un Guide ?
- Définitions et Glossaire.
- Typologies des réseaux concernés.
- Méthodes de tranchées et Fiches Techniques.

3 – Moyens et Ressources

- Textes officiels, Arrêtés et Décrets.
- Définition du Responsable de Projet.
- Documents CERFA.

4 – Phases d'une affaire

- Rappels des notions basiques du Code des Marchés Publics.
- Rôle du Maître d'Ouvrage.
- Rôle du Maître d'œuvre.
- A.M.O.
- Dossier de Consultation (D.C.E.).

5 – Protection des personnes et des matériels

- Risque électrique (*contacts directs et indirects*).
- Types de fusibles, disjoncteurs, DDR.

6 – Guichet Unique

- Services associés.
- Consultation.
- Fonctionnement général.

7 – La D.T.

- Comment la rédiger ?
- Prestataires de services.
- Réponses des Concessionnaires.

6 – Les Investigations Complémentaires

- Définition.
- Cas général et cas particuliers.
- Situation des Marchés pluriannuels ou à Bons de Commande.
- Rôle et responsabilités du Responsable de Projet.
- Classes de précision.
- Éléments à fournir au D.C.E.

8 – Marquage et piquetage

- Moyens de sauvegarde.
- Techniques de détection : avec quelle précision ?

9 – Le bon déroulement du chantier

- D.I.C.T. par l'entreprise adjudicataire.
- Relationnel Responsable de Projet et Encadrant.
- Rappel juridique et sanctions éventuelles.
- Phase de Géoréférencement (*méthode et moyens*).

10 – Questionnaire Q.C.M. (1 heure)

Questionnaire préalable à délivrance de l'autorisation par l'employeur

Conditions : *Voir Article 2 de l'Arrêté du 22 décembre 2015 relatif à l'AIPR.*

ACTION RÉALISÉE DANS LES LOCAUX D'UN CENTRE FORMAPELEC :

- **Document à fournir pour l'inscription :**
 - Un bulletin d'inscription.
- **Document que doit posséder le stagiaire pour se présenter à l'examen :**
 - Une pièce d'identité en cours de validité *(carte nationale d'identité, permis de conduire)* que le candidat devra **obligatoirement** présenter avant l'examen.

ACTION RÉALISÉE DANS LES LOCAUX D'UNE ENTREPRISE :

- **Document à fournir pour l'inscription :**
 - Un bulletin d'inscription.
 - Le protocole d'organisation des examens AIPR **en entreprise** par le Département PREZTANCE de FORMAPELEC.
- **Document que doit posséder le stagiaire pour se présenter à l'examen :**
- Une pièce d'identité en cours de validité *(carte nationale d'identité, permis de conduire)* que le candidat devra **obligatoirement** présenter avant l'examen.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France